

Rapport d'orientation budgétaire



**Conseil communautaire du
27 février 2018**

SOMMAIRE

I - CADRE JURIDIQUE DU RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE.....	2
II - CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER.....	3
III - IMPACT AU NIVEAU LOCAL ET CONTRAINTES.....	6
3.1 – Population	6
3.2 – Dotations.....	7
3.3 – Fiscalité locale	9
3.4 - Endettement	10
IV – EXECUTION BUDGETAIRE 2017	13
V - ORIENTATIONS BUDGETAIRES AU NIVEAU LOCAL.....	14
5-1 – Niveau d'investissements	15
5-2 - Le résultat de fonctionnement et la capacité d'autofinancement.....	17
5.2.1 Principales dépenses de fonctionnement	17
➤ Synthèse des dépenses de fonctionnement 2017.....	23
5.2.2 Principales recettes de fonctionnement.....	23
5.2.3 Niveau d'épargne de la collectivité.....	25
VI – BUDGETS ANNEXES.....	26
6-1 – Budget SPED	26
6-2 – Budget SPANC	27
6-3 – Budget Pépinière	28
6-4 – Budget ZAC.....	29
VII - MUTUALISATION	30

I - Cadre juridique du rapport d'orientation budgétaire

Le rapport d'orientation budgétaire (ROB) est inscrit dans la loi ATR (loi n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République) sous le titre II « de la démocratie locale » chapitre 1^{er} « de l'information des habitants sur les affaires locales ».

Il est encadré par l'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales : « Dans les communes de 3500 habitants et plus, un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés et sur l'évolution et les caractéristiques de l'endettement de la commune, dans un délai de deux mois précédent l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8 ».

Le Débat d'Orientation Budgétaire « nouvelle formule » est issu de l'article 107 de la loi 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRE). Il doit faire l'objet d'une délibération de la part du conseil communautaire.

Préalablement au vote du budget primitif, le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) permet de discuter des orientations budgétaires de la collectivité et d'informer de sa situation.

Le ROB représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité préalablement au vote du budget primitif.

Objectif du ROB :

- Discuter des orientations budgétaires de la collectivité
- Informer sur sa situation financière

Ce rapport présente :

- les orientations budgétaires : évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes
- les engagements pluriannuels envisagés
- la structure de la gestion de la dette contractée.

De plus, pour les communes de plus de 10 000 habitants et les EPCI de plus de 10 000 habitants comprenant au moins une commune de 3 500 habitants, les départements, les régions et les métropoles, le rapport de présentation du ROB comporte également une présentation de la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs.

Le rapport doit être communiqué aux membres des assemblées délibérantes en vue du débat d'orientation budgétaire, au minimum 5 jours avant la réunion.

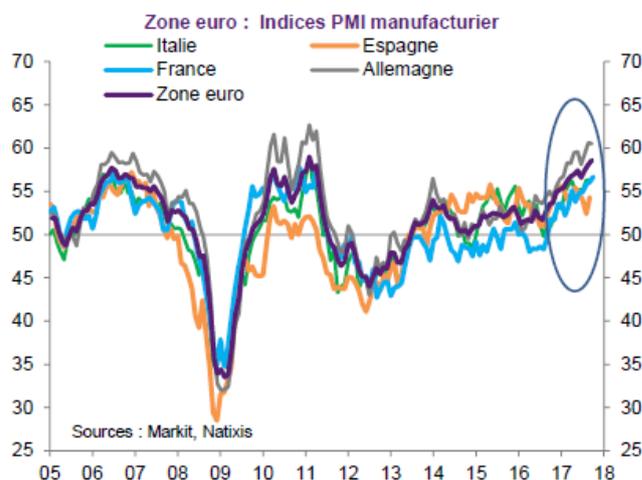
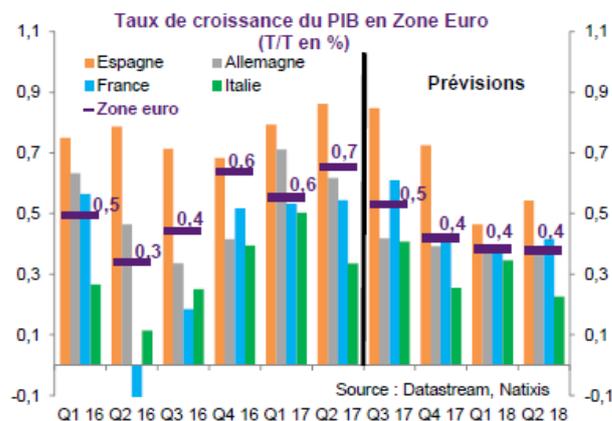
II - Contexte économique et financier

a. Situation Globale

Zone euro : La reprise se consolide

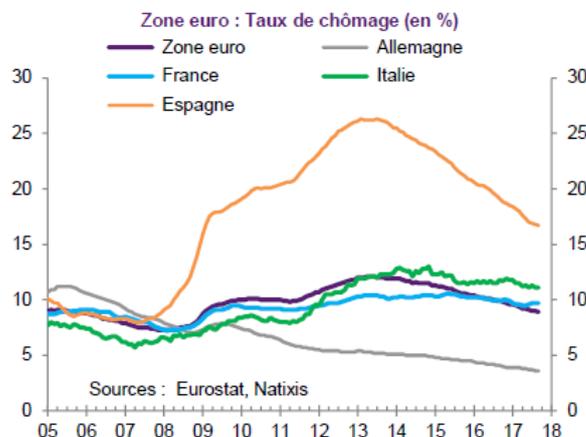
La croissance en zone euro se consolide. Elle accélère depuis fin 2016, dépassant au T2 2017 son niveau moyen observé entre 1995 et 2008 (+ 2,2% en GA). Désormais les 19 pays de la zone euro profitent de l'amélioration conjoncturelle, affichant tous une croissance positive comprise entre 0,3% (Portugal) et 1,5% (Pays-Bas). Parmi les 4 grands pays de la zone euro, l'Espagne (+ 0,9% T/T) et l'Allemagne (+ 0,6% T/T) demeurent en tête tandis que la France (+ 0,5% T/T) et l'Italie (+ 0,3% T/T) affichent une croissance plus modérée mais néanmoins régulière depuis 3 trimestres.

D'après les indicateurs avancés, l'activité demeure relativement bien orientée, même si un léger ralentissement est attendu à l'horizon de 18 mois. La consommation privée portée par l'accélération des créations d'emploi devrait demeurer le principal moteur de la croissance en dépit du retour très progressif de l'inflation.



Zone euro en 2017 : une croissance modérée

En 2017, la zone euro a jusqu'ici bénéficié de l'accélération du commerce mondial, d'une inflation encore relativement faible, et d'une politique monétaire toujours accommodante facilitant l'accès au crédit. Cependant, le retour de l'inflation, attendu à 1,4 % en moyenne en 2018 devrait finir par peser sur la croissance l'an prochain. Selon nos prévisions, la croissance de la zone euro pourrait ainsi atteindre + 2,2% en moyenne en 2017 après + 1,8% en 2016. Bien que bénéficiant de l'environnement international porteur, la



zone euro profite d'une croissance davantage portée par des facteurs domestiques : bonne dynamique du marché du travail, consommation et cycle d'investissement des entreprises (+ 0,9% T/T au T2 2017).

En 2018 la croissance pourrait s'affaiblir lentement pour atteindre + 1,7% en moyenne, à mesure que les facteurs qui soutiennent jusqu'ici l'activité, se dissipent. A mesure que le chômage rejoindra son niveau structurel, la croissance devrait s'affaiblir, rejoignant son niveau potentiel.

Dès lors, seules des réformes structurelles et des mesures stimulant l'investissement productif permettant l'accroissement de ce potentiel pourraient permettre d'enrichir la croissance à long terme.

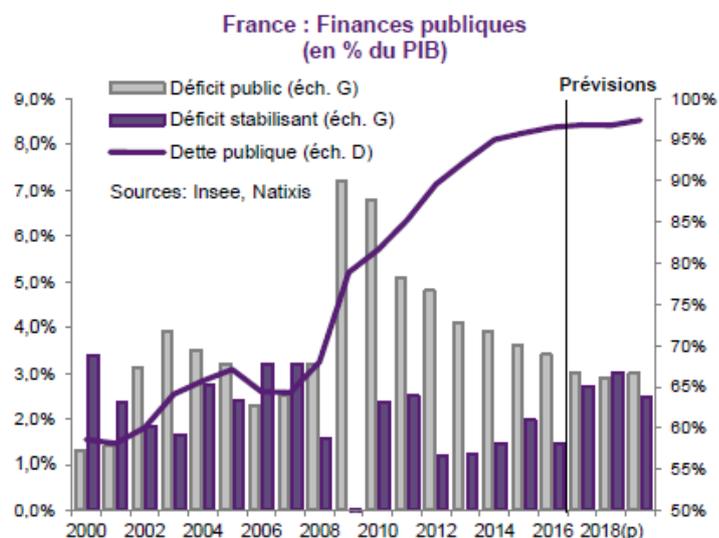
France : retour progressif de l'inflation

A l'instar de la zone euro, la croissance française continue de bénéficier de certains facteurs favorables malgré le retour de l'inflation.

En dépit d'un ralentissement de mai à juillet 2017, l'inflation poursuit sa remontée progressive portée par le rebond des prix du pétrole, de sorte qu'en moyenne sur l'année l'inflation (IPC) en 2017 devrait atteindre 1%, un niveau bien supérieur à 2016 (+ 0,2%), mais qui demeure modéré et ne pèse que faiblement sur le pouvoir d'achat. L'inflation devrait légèrement diminuer début 2018 en raison d'un effet de base avant de poursuivre sa progression. En moyenne elle atteindrait 1,3% en 2018.

Après s'être fortement apprécié passant de 1,05 fin 2016 à 1,19 en septembre 2017, le taux de change euros/dollars devrait repartir légèrement à la baisse avant de renouer avec son niveau actuel, défavorable à la compétitivité des entreprises françaises. Néanmoins, à l'instar des pays de la zone euro, la France bénéficie de la reprise du commerce international, les exportations accélérant à 3,5% en GA au T3. Pour autant le déficit commercial devrait continuer de se creuser car les

importations demeurent plus dynamiques que les exportations, la production domestique peinant à répondre à l'augmentation de la demande totale.



France : une lente consolidation budgétaire

Selon les dernières statistiques disponibles, le redressement des finances publiques en 2016 a été de 3,4% du PIB, contre 3,3% initialement envisagé dans la loi de programmation des finances publiques (LFPF), grâce à une croissance contenue des dépenses, les prélèvements obligatoires étant restés stables (à 44,4%) en 2016.

Le premier projet de loi de finances du quinquennat du nouveau gouvernement réaffirme la volonté de respecter les engagements européens en matière de finances publiques en abaissant le déficit public en dessous du seuil de 3% du PIB à - 2,9% en 2017.

Plus généralement, le gouvernement s'est fixé comme objectifs entre 2018 et 2022 de réduire simultanément le niveau des dépenses publiques de 3 points de PIB et le

taux des prélèvements obligatoires d'un point de PIB afin d'abaisser le déficit public de 2 points de PIB et la dette de 5 points de PIB.

Principaux agrégats de finances publiques

En points de PIB	2014	2015	2016	2017	2018
Capacité de financement des administrations publiques	-3,9	-3,6	-3,4	-3,0	-2,9
Soldes structurel des administrations publiques	-2,0	-1,7	-2,5	-2,2	-2,1
Etat	-3,5	-3,4	-3,3	-3,2	-3,4
Organismes d'administration centrale	0,1	0,0	-0,1	-0,1	0,0
Collectivités locales	-0,2	0,0	0,1	0,1	0,1
Administrations de sécurité sociale	-0,4	-0,3	-0,1	0,2	0,5
Dette des administrations publiques	94,8	95,6	96,4	96,8	96,8
Taux de Prélèvements obligatoires	44,6	44,4	44,4	44,6	44,0
Ratio de dépense publique	57,1	56,7	56,4	54,7	53,8

Le solde des administrations publiques peut différer de la somme des soldes des sous-secteurs du fait des arrondis (au plus 0,1point)

Sources : PLF 2018, Natixis.

Principales mesures relatives aux collectivités locales

Plus que le projet de loi de finances pour 2018, c'est probablement le projet de loi de programmation des finances publiques 2018-2022 (PLPFP) qui marque de son empreinte les premières propositions budgétaires décisives pour les collectivités locales du nouveau quinquennat.

A l'accoutumée de ces dernières années, le PLF 2018 distille son lot d'ajustements ou de mesures correctives à caractère le plus souvent technique. Il en est ainsi de la péréquation et de son financement qui nécessite au passage l'élargissement des variables d'ajustement. La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) du bloc communal mise en œuvre en 2011 pour compenser intégralement et de façon pérenne la suppression de la taxe professionnelle en fera désormais partie.

A ces mesures « ordinaires » viennent aussi s'ajouter deux dispositions qui peuvent être considérées comme majeures. L'une, même si elle avait été déjà annoncée, touche la suppression de la taxe d'habitation pour 80% des redevables et la confirmation de la compensation intégrale des dégrèvements par l'Etat. L'autre, concerne le remplacement des mesures de réduction de la DGF pratiquée ces dernières années au titre de la contribution des collectivités locales au déficit public par un pilotage annuel et pluriannuel des finances locales.

Ce dernier point constitue un changement important de paradigme dont les contours définis par le PLPFP astreignent les collectivités à encore plus de vertu.

Le législateur leur demande, en effet, de porter largement le désendettement public du quinquennat. A terme, l'objectif est de réaliser 13 milliards€ d'économies pour ramener la dette des collectivités à 5,4 points de PIB en 2022 au lieu de 8,6 points en 2017.

Les collectivités locales les plus importantes devront ainsi dégager 0,8 point de PIB (0,1aujourd'hui) d'excédent budgétaire en 2022 (soit 21,4 milliards€). Pour atteindre cet objectif, leurs dépenses de fonctionnement devront baisser de 1,1 point de PIB sur l'ensemble du quinquennat et leurs besoins de financement diminuer.

L'endettement est aussi placé sous surveillance rapprochée puis qu'une nouvelle règle prudentielle institue à partir de 2019 un suivi spécifique du ratio d'endettement des collectivités.

Parallèlement, les collectivités devraient bénéficier à hauteur de 10 milliards – sur un total de 57 – du grand plan d'investissement lancé par le gouvernement en septembre 2017 et articulé autour de quatre priorités : la transition écologique, les compétences et l'emploi, l'innovation et la compétitivité et enfin l'Etat à l'ère du numérique.

III – Impact au niveau local et contraintes

Les marges de manœuvre des collectivités se réduisent depuis la mise en œuvre de la participation au redressement du déficit des finances publiques. Par ailleurs, les contraintes locales ne favorisent pas un contexte budgétaire favorable.

3.1 – Population

La communauté de communes Le Tonnerrois en Bourgogne n'échappe pas à la désertification des zones rurales liée à la désindustrialisation, l'abandon de certains services publics et de commerces, créant une baisse de population active, une augmentation de la vacance de logements, dont les conséquences ont un impact sur les ressources de la collectivité.

L'évolution de la population depuis 2014 est donnée ci-après :

Données démographiques					
	2014	2015	2016	2017	2018
Population légale Ville centre	5 485	5 338	5 179	5 022	4 998
Population DGF Ville centre	5 616	5 469	5 333	5 177	5 153
Population légale CCLTB	18 396	17 993	17 705	17 430	17 295
Population DGF LTB		19 694	19 400	19 119	18 984
Ratio Tonnerre / EPCI (population légale)	0	29,67%	29,25%	28,81%	28,90%

Les villages sont également impactés par cette baisse (Cruzy-le-Châtel, Lézennes, Ravières notamment).

Pour information, la répartition de la population 2014 était la suivante :

Répartition de la population 2014 en 3 classes d'âges		
Moins de 25 ans	Entre 25 et 64 ans	Plus de 65 ans
4246	8346	4204

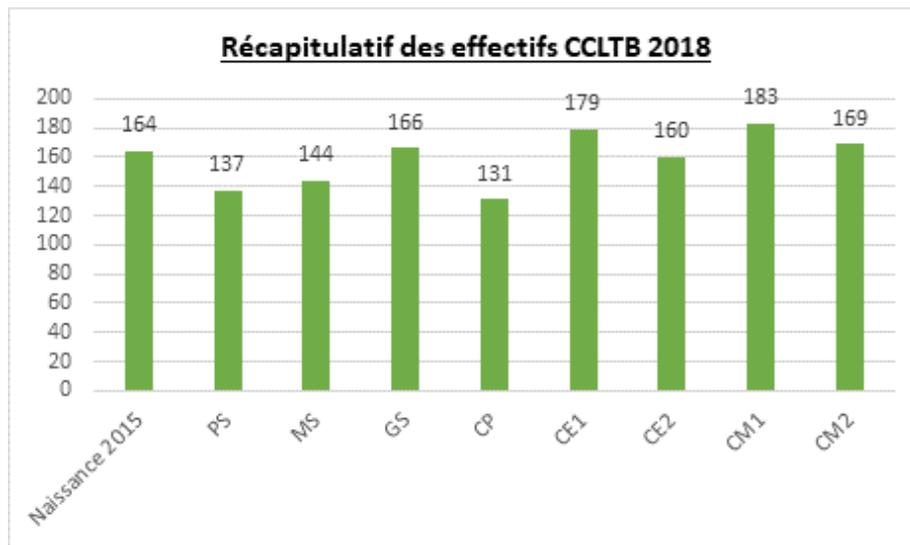
Information, Effectifs scolaire :

Nombres d'élèves pour l'année scolaire 2016-2017 = 1330

Nombres d'élèves pour l'année scolaire 2017-2018 = 1305

Soit moins 25 élèves en 1 an.

Si l'on compare la moyenne des 3 niveaux supérieurs (CE2, CM1 et CM2) à la moyenne des 3 niveaux inférieurs (futur PS, PS et MS), on constate une **différence d'environ 20 élèves en moins** (une tendance qui rejoint la diminution constatée entre 2016 et 2017).



Malgré cette baisse de population qui constitue un frein de développement, il est nécessaire de soutenir l'attractivité du territoire à travers le développement économique, l'aménagement numérique, le tourisme, l'offre de santé, les compétences scolaire, accueil de loisirs, conservatoire.

3.2 – Dotations

Comme mentionné en introduction, l'effort demandé aux collectivités pour contribuer à la réduction du déficit public a beaucoup impacté les ressources des collectivités.

Pour la communauté de communes, cet effort demandé aux collectivités a été contrecarré par le passage à la fiscalité professionnelle unique et par l'attribution de la bonification liée aux prises de compétences.

En effet, les transferts de compétences impactent directement le coefficient d'intégration fiscale de la collectivité (CIF) dont dépend la dotation d'intercommunalité (l'impact sur celui-ci devrait être plus important en 2019 compte-tenu que les compensations impactant le calcul du CIF sont celles de l'année n-2).

Evolution de la dotation d'intercommunalité :

Dotations et compensations					
	2014	2015	2016	2017	2018
Dotation forfaitaire	307 511 €	212 920 €	1 026 841 €	974 537 €	977 109 €
Dotation d'intercommunalité	306 090 €	211 530 €	414 076 €	378 799 €	397 935 €
Dotation de base	82 917 €	81 478 €	119 354 €	109 638 €	131 931 €
Dotation de péréquation	219 766 €	213 642 €	344 700 €	272 067 €	322 901 €
Bonification			184 027 €	167 148 €	202 998 €
Majoration	40 313 €	38 183 €			
Garantie d'évolution				89 841 €	
Garantie		3 872 €			
Contribution RFP 2014	- 36 906 €		- 37 266 €	- 37 077 €	- 37 077 €
Contribution RFP 2015			- 89 035 €	- 88 591 €	- 88 591 €
Contribution RFP 2016			- 107 704 €	- 107 187 €	- 107 187 €
Contribution RFP 2017				- 27 040 €	- 27 040 €
Dotation d'intercommunalité par habitant	15,28 €	10,74 €	21,34 €	19,81 €	20,96 €
Part CPS - Dotation de compensation	1 421 €	1 390 €	612 765 €	595 738 €	579 174 €

Nota : les chiffres de 2018 sont issus d'une simulation et sont donc susceptibles d'ajustements

Enfin, il faut souligner que le gain lié à la bonification est malheureusement limité du fait de la perte de population.

Par ailleurs, le vote des taux de la fiscalité locale par les communes membres de l'EPCI impacte directement le coefficient d'intégration fiscale (CIF) de la CCLTB dont dépend la dotation d'intercommunalité.

En effet, le CIF mesure le niveau d'intégration de la communauté de communes : le principe est que plus elles exercent de compétences, plus elles supportent de charges et plus elles doivent conserver de fiscalité. Il se calcule en rapportant :

- Les recettes de fiscalité ajoutées aux redevances perçues par la communauté de communes et minorées des dépenses de transfert
- Et les mêmes recettes perçues par les communes regroupées et l'EPCI sur le territoire.

Dans le cadre du calcul de la dotation d'intercommunalité, plus le CIF est élevé, plus la dotation est importante. Cependant, le CIF est comparé au CIF moyen de sa catégorie. Ainsi, le CIF moyen ayant tendance à augmenter du fait de l'augmentation des compétences transférées, une communauté au CIF stable verra sa dotation diminuer, incitant ainsi à une intégration plus poussée de l'EPCI.

3.3 – Fiscalité locale

Comme cela a été rappelé en introduction, un nouveau dégrèvement est mis en place à compter du 1^{er} janvier 2018. Il vise à dégrever 80% des contribuables soumis à la taxe d'habitation. La prise en charge de l'Etat correspondra à une réduction de la cotisation des contribuables de 30 % dès 2018, puis 65% en 2019 et 100 % à compter de 2020 (toutefois, le conseil constitutionnel pourrait être amené à se prononcer à nouveau sur le fait qu'une exonération à 100 % de taxe d'habitation constituerait un non-respect du principe d'égalité devant les charges publiques et impacterait l'autonomie financière des collectivités territoriales).

Le dégrèvement pris en charge par l'Etat prendra comme référence la situation 2017 suivant les éléments suivants :

- taux d'imposition communal, syndical, intercommunal, taxe spéciale d'équipement et taxe GEMAPI ;

- politiques d'abattements de taxe d'habitation communales et intercommunales.

A noter qu'en cas de hausse des taux d'imposition ou de réduction du niveau des abattements, le dégrèvement pris en charge par l'Etat se limitera à la situation 2017, ce qui signifie que le contribuable acquittera l'ensemble des augmentations futures.

Tableau de synthèse de la fiscalité locale :

	2014	2015	2016	2017	2018
Contributions directes					
Bases					
	Définitives	Définitives	Définitives	Définitives	Provisoire (*)
Taxe d'Habitation	19 555 416 €	20 255 708 €	19 696 660 €	19 695 357 €	20 108 640 €
Taxe Foncière sur les propriétés Bâties	16 601 564 €	16 933 925 €	16 983 193 €	17 181 775 €	17 542 314 €
Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties	1 863 311 €	1 897 917 €	1 930 663 €	1 948 375 €	1 989 259 €
Contribution Foncière des Entreprises	4 020 300 €	5 065 346 €	4 027 724 €	4 030 581 €	4 115 157 €
(*) avec un coefficient de revalorisation des bases de 1,0209838					
Taux					
Taxe d'Habitation	1,62%	1,62%	3,24%	3,24%	3,24%
Taxe Foncière sur les propriétés Bâties	2,70%	2,70%	5,40%	5,40%	5,40%
Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties	2,95%	2,95%	5,90%	5,90%	5,90%
Contribution Foncière des Entreprises	1,59%	1,59%	22,22%	22,22%	22,22%
Produits					
Taxe d'Habitation	316 799 €	328 144 €	638 169 €	638 128 €	651 520 €
Taxe Foncière sur les propriétés Bâties	448 846 €	457 652 €	917 218 €	927 699 €	947 285 €
Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties	54 901 €	55 713 €	113 809 €	114 874 €	117 366 €
Contribution Foncière des Entreprises	74 009 €	80 539 €	895 022 €	895 595 €	914 388 €

Le coefficient de revalorisation des bases est calculé à 1,0209838 pour l'année 2018 (fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé, lui-même basé sur les taux d'inflation des pays de l'Union Européenne).

Aussi, dans le contexte actuel, il est nécessaire de maintenir le niveau des recettes de fonctionnement via la fiscalité locale.

Les recettes de fonctionnement courant de la CCLTB sont issues à :

- 61 % de la fiscalité (chapitre 73 incluant la fiscalité, les IFR, les attributions de compensation, la TASCOT, le FPIC)
- 26% des dotations

Aussi, afin de garantir le niveau des recettes, il est envisagé de maintenir les taux de fiscalité suivants :

Taxes	Taux 2018 envisagés
Taxes d'habitation	3,24 %
Taxe foncier bâti	5,40 %
Taxe foncier non bâti	5,90 %

Ces taux permettent de maintenir le niveau des recettes dotations + fiscalité de la manière suivante :

	2017	2018
73 - Impôts et taxes	4 396 666,71 €	4 490 939,00 €
74 - Dotations, subv. et participations	1 881 740,01 €	1 907 834,00 €
TOTAL	6 278 406,72 €	6 398 773,00 €

Pour information, les IFR sont en augmentation de 48 000 € du fait des éoliennes.

3.4 - Endettement

Le niveau d'endettement de la collectivité (budget principal) est bon puisque la capacité de désendettement est de 2,88 pour l'année 2017 (capital restant dû ramené à l'épargne brute).

	2016	2017	2018
Capacité de désendettement	4,01	2,88	5,34
Indicateur			

(la couleur verte indique que l'indicateur est « au vert »)

(Ce niveau se dégrade dès lors que la capacité de désendettement se situe au-delà de 8 ans)

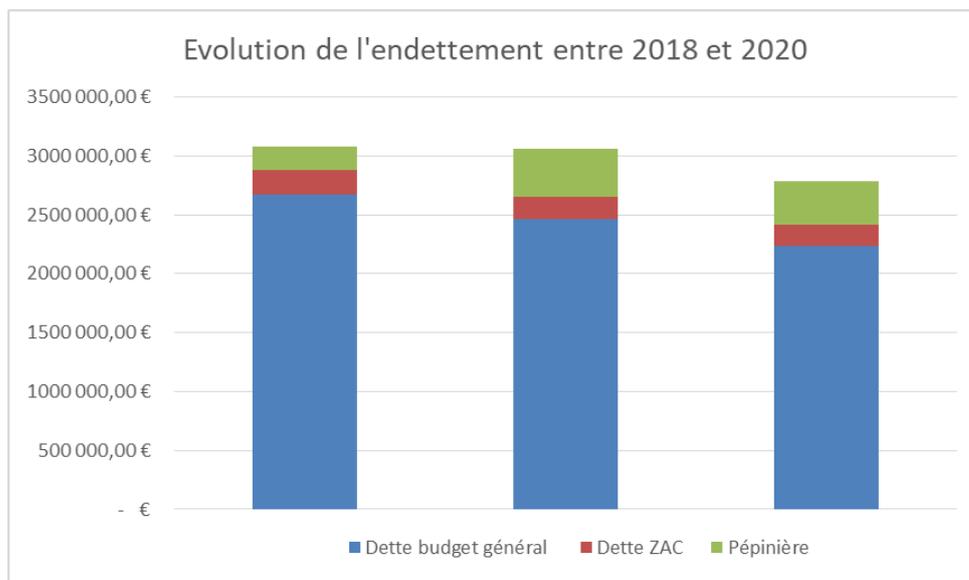
Récapitulatif de l'endettement de la collectivité :

	2018	2019	2020
Dettes budget général	2 667 685,51 €	2 461 214,74 €	2 237 308,63 €
Dettes ZAC	210 274,49 €	193 277,13 €	175 619,12 €
Dettes SPED	149 812,82 €	136 330,06 €	122 687,49 €
Pépinère	201 093,27 €	403 921,51 €	374 352,74 €
TOTAL	3 228 866,09 €	3 194 743,44 €	2 909 967,98 €

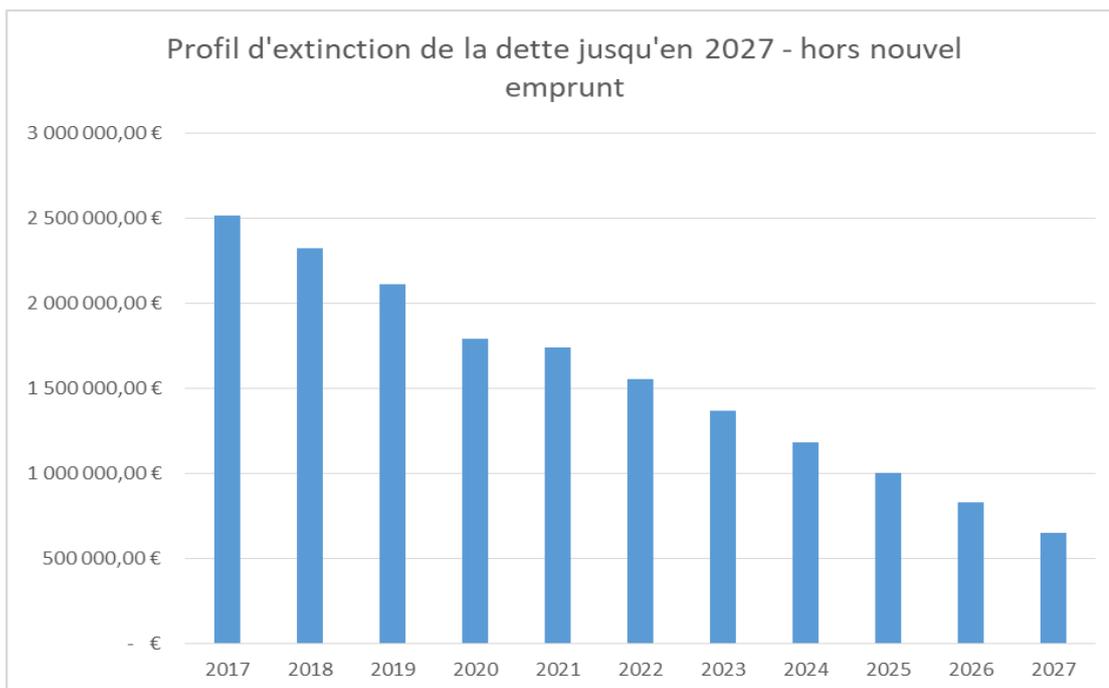
(Cette prévision tient compte du nouvel emprunt nécessaire au financement des travaux de la pépinère)

Récapitulatif de la dette hors budget SPED (qui est financé par la redevance) :

	2018	2019	2020
Dettes budget général	2 667 685,51 €	2 461 214,74 €	2 237 308,63 €
Dettes ZAC	210 274,49 €	193 277,13 €	175 619,12 €
Pépinère	201 093,27 €	403 921,51 €	374 352,74 €
TOTAL	3 079 053,27 €	3 058 413,38 €	2 787 280,49 €



Le profil d'extinction de la dette (hors budget SPED) est donné par le graphique ci-après (hors nouvel emprunt) :



IV – Exécution budgétaire 2017

Budget Général

Section	Résultats reportés	Résultat de l'exercice 2017	Résultat de clôture au 31/12/2017	Restes à réaliser	TOTAL
Investissement	560 239,05 €	- 454 550,49 €	105 688,56 €	- 267 203,20 €	- 161 514,64 €
Fonctionnement	637 335,47 €	753 200,72 €	1 390 536,19 €		1 390 536,19 €
TOTAL	1 197 574,52 €	298 650,23 €	1 496 224,75 €	- 267 203,20 €	1 229 021,55 €

Budget SPED

Section	Résultats reportés	Résultat de l'exercice 2017	Résultat de clôture au 31/12/2017	Restes à réaliser	TOTAL
Investissement	204 969,98 €	213 295,96 €	418 265,94 €	15 360,38 €	433 626,32 €
Fonctionnement	180 526,21 €	120 780,97 €	301 307,18 €		301 307,18 €
TOTAL	385 496,19 €	334 076,93 €	719 573,12 €	15 360,38 €	734 933,50 €

Budget ZAC Actipôle

Section	Résultats reportés	Résultat de l'exercice 2017	Résultat de clôture au 31/12/2017	Restes à réaliser	TOTAL
Investissement	- 449 695,92 €	- 257 556,19 €	- 707 252,11 €		- 707 252,11 €
Fonctionnement	- 67 852,66 €	- 7 765,14 €	- 75 617,80 €		- 75 617,80 €
TOTAL	- 517 548,58 €	- 265 321,33 €	- 782 869,91 €	- €	- 782 869,91 €

Compromis de vente signé - 640 000€ attendus

Budget SPANC

Section	Résultats reportés	Résultat de l'exercice 2017	Résultat de clôture au 31/12/2017	Restes à réaliser	TOTAL
Investissement			- €		- €
Fonctionnement	- 7 992,02 €	7 916,36 €	- 75,66 €		- 75,66 €
TOTAL	- 7 992,02 €	7 916,36 €	- 75,66 €	- €	- 75,66 €

Budget Pépinière

Section	Résultats reportés	Résultat de l'exercice 2017	Résultat de clôture au 31/12/2017	Restes à réaliser	TOTAL
Investissement	65 268,69 €	- 174 376,29 €	- 109 107,60 €	109 632,00 €	524,40 €
Fonctionnement	0,26 €	0,26 €	0,00 €		0,00 €
TOTAL	65 268,95 €	- 174 376,55 €	- 109 107,60 €	109 632,00 €	524,40 €

Résultat global de clôture 1 323 744,70 €

V - Orientations budgétaires au niveau local

Le plan d'action pluriannuel se décline suivant les compétences de la communauté de communes. Ils s'inscrivent d'une part dans un contexte d'incertitudes sur l'évolution des recettes liée aux décisions gouvernementales et sur les conséquences des transferts de compétences non intégralement compensés (mise en place du régime indemnitaire pour certains agents par exemple), et d'autre part dans un projet de territoire nécessaire permettant de renforcer la dynamique, mais aussi la cohésion de l'espace communautaire, de se doter d'équipements performants et adaptés aux services de la CCLTB et de prendre en main l'avenir du territoire.

Les investissements nécessaires à l'attractivité du territoire se déclinent suivant les divers champs de compétences de la collectivité.

Les investissements programmés en 2017 ou en cours sont les suivants :

BUDGET GENERAL

Projets réalisés :

- Ecole Maternelle des Prés-Hauts (250 513 €)
- Pylône de Lezennes (100 000 €)
- Informatisation des écoles (40 000 €)
- Acquisition d'instruments de musique (10 000 €)
- Investissements/Entretien écoles (200 000 € = 112 000 € travaux d'entretiens divers et acquisitions de matériels + 88 000 € lié au transfert des élèves de l'école élémentaire du bas vers l'école élémentaire du haut sur le site des Prés Hauts)

Projets en cours de réalisation :

- Plateau santé R+2 Sémaphore (294 000€) : Fin des travaux prévus pour le mois de juin 2018.
- Aménagement numérique LTB (185 358 € en 2017 - 500 K€ prévu pour 2018 – financement à hauteur de 50%)

BUDGET ANNEXE PEPINIERE

Projets en cours de réalisation :

- Pépinière RDC Sémaphore (473 631 €) – acquisition des locaux réalisée fin 2017

BUDGET ANNEXE SPED

Projets réalisés :

- 2 chalets /3 prévus ont été installés
- B9 réalisation des diagnostics et assistance à maîtrise d'ouvrage
- Les travaux d'accès à l'ISDI d'Ancy-le-Franc
- Les travaux de mise en conformité de la Déchèterie de Rugny ont débuté en novembre
- Renouvellement des colonnes de tri pour Ancy-le-Franc, Ravières et Lézennes

5-1 – Niveau d'investissements

Niveau d'investissement de la collectivité					
Année	2014	2015	2016	2017	2018
Chapitre 20	- €	42 403,89 €	85 870,85 €	49 822,13 €	365 639,04 €
Chapitre 204	5 000,00 €	18 500,00 €	13 716,00 €	13 716,00 €	2 000,00 €
Chapitre 21	660 145,93 €	39 990,10 €	86 204,97 €	408 111,31 €	4 599 756,06 €
Chapitre 23	- €	- €	144 408,11 €	1 489 347,38 €	81 008,39 €
TOTAL	665 145,93 €	100 893,99 €	330 199,93 €	1 960 996,82 €	5 048 403,49 €

(Les chiffres 2017 sont issus du CA et 2018 du projet de BP, pour rappel il était prévu au BP 2017, en dépense d'investissement **7 752 614 €**)

Hormis les investissements courants, les grosses opérations à prévoir sont :

- L'aménagement numérique
- Le plan local d'urbanisme intercommunal (avec un taux de subvention à hauteur de 30 %)
- Le projet de conservatoire dont l'étude de programmation est en cours : le projet sera finalisé dans le courant de l'année 2018 (enveloppe prévisionnelle d'investissement totale de 3 100 000 € à affiner en fonction du projet retenu et avec une prévision de subvention à hauteur de 50 %)
- L'informatisation des écoles
- L'entretien des écoles
- L'aménagement du plateau santé
- La signalétique touristique

Dans le cadre du PLUI et des travaux du conservatoire, deux nouveaux emprunts seraient contractés pour financer ces opérations :

K restant dû au 31/12 hors budget SPED		2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
		2 517 872,69 €	2 324 884,68 €	2 114 621,14 €	1 794 701,32 €	1 740 511,08 €	1 556 706,26 €	1 370 742,86 €	1 185 594,10 €	1 006 807,57 €	831 506,40 €	654 290,59 €
Impact nouvel emprunt	125 000,00 €		117 453,00 €	109 800,00 €	102 041,00 €	94 172,00 €	86 194,00 €	78 104,00 €	69 900,00 €	61 582,00 €	53 147,00 €	44 594,00 €
Impact nouvel emprunt	1 400 000,00 €		1 315 474,00 €	1 229 766,00 €	1 142 857,00 €	1 054 731,00 €	965 372,00 €	874 762,00 €	782 883,00 €	689 718,00 €	595 248,00 €	499 456,00 €
(taux 1,4% sur 15 ans, annuel avec 1ère échéance au 01/09)												
TOTAL			3 757 811,68 €	3 454 187,14 €	3 039 599,32 €	2 889 414,08 €	2 608 272,26 €	2 323 608,86 €	2 038 377,10 €	1 758 107,57 €	1 479 901,40 €	1 198 340,59 €

Concernant les budgets annexes, les principales opérations sont :

↳ Budget pépinière

- travaux de la pépinière d'entreprises pour laquelle la demande de locaux est constante

Niveau d'investissement - budget pépinière			
Année	2016	2017	2018
Chapitre 20	- €	- €	- €
Chapitre 204	- €	- €	- €
Chapitre 21	- €	385 991,11 €	234 635,65 €
Chapitre 23	- €	- €	- €
TOTAL	- €	385 991,11 €	234 635,65 €

↳ Budget SPED

- plateau technique/administratif (bâtiment B9)

Niveau d'investissement - budget SPED			
Année	2016	2017	2018
Chapitre 20	1 219,44 €	3 699,84 €	- €
Chapitre 204	- €	- €	- €
Chapitre 21	773 540,00 €	32 482,11 €	845 725,97 €
Chapitre 23	- €	- €	- €
TOTAL	774 759,44 €	36 181,95 €	845 725,97 €

5-2 - Le résultat de fonctionnement et la capacité d'autofinancement

La capacité d'autofinancement de la collectivité est difficile à maintenir du fait de la baisse des dotations, des transferts de compétence non intégralement compensés, de certaines mesures gouvernementales.

Par ailleurs, les charges de personnel augmentent alors que les compensations, et notamment les participations au titre des emplois aidés, diminuent.

5.2.1 Principales dépenses de fonctionnement

Etat récapitulatif des dépenses de fonctionnement et prévisions 2018 :

	2014	2015	2016	BP 2017	CA 2017	BP 2018
011 - Charges à caractère général	1 976 111,51	395 654,73	642 178,74	1 706 715,00	1 148 708,21	1 348 263,00
012 - Charges de personnel	1 549 227,78	1 511 726,68	2 478 906,17	3 919 946,00	3 745 095,60	3 864 439,00
65 - Autres charges de gestion courante	404 081,90	539 818,28	463 513,47	360 996,00	306 094,58	407 125,00
66 - Charges financières	39 984,24	32 494,99	65 931,59	109 069,29	80 791,83	42 724,16
67 - Charges exceptionnelles	4 813,53	3 616,33	30 832,42		40 303,96	44 324,25
014 - Atténuations de produits	74 860,00	74 415,00	1 845 645,70	947 403,17	947 403,17	967 515,00
042 - Op. d'ordre de transfert entre sections	356 276,24	115 215,40	172 778,97	257 707,00	256 516,54	286 987,00
sauf						
6741						
675 - valeurs comptables des immobilisations cédées	23 068,79					
68 - Amortissements	333 207,45	115 215,40	172 778,97	257 707,00	256 516,54	286 987,00
676 - Diff. sur réalisation et transferts en investissement						
Op° constitutives de la CAF	4 049 078,96	2 557 726,01	5 527 008,09	7 044 129,46	6 268 397,35	6 674 390,41
S/T fonctionnement courant	4 049 078,96	2 557 726,01	5 527 008,09	7 044 129,46	6 268 397,35	6 674 390,41

* Charges de personnel (012)

Comme pour toutes les collectivités, les charges de personnel constituent un poste important de dépenses. La maîtrise de leur évolution constitue un enjeu majeur.

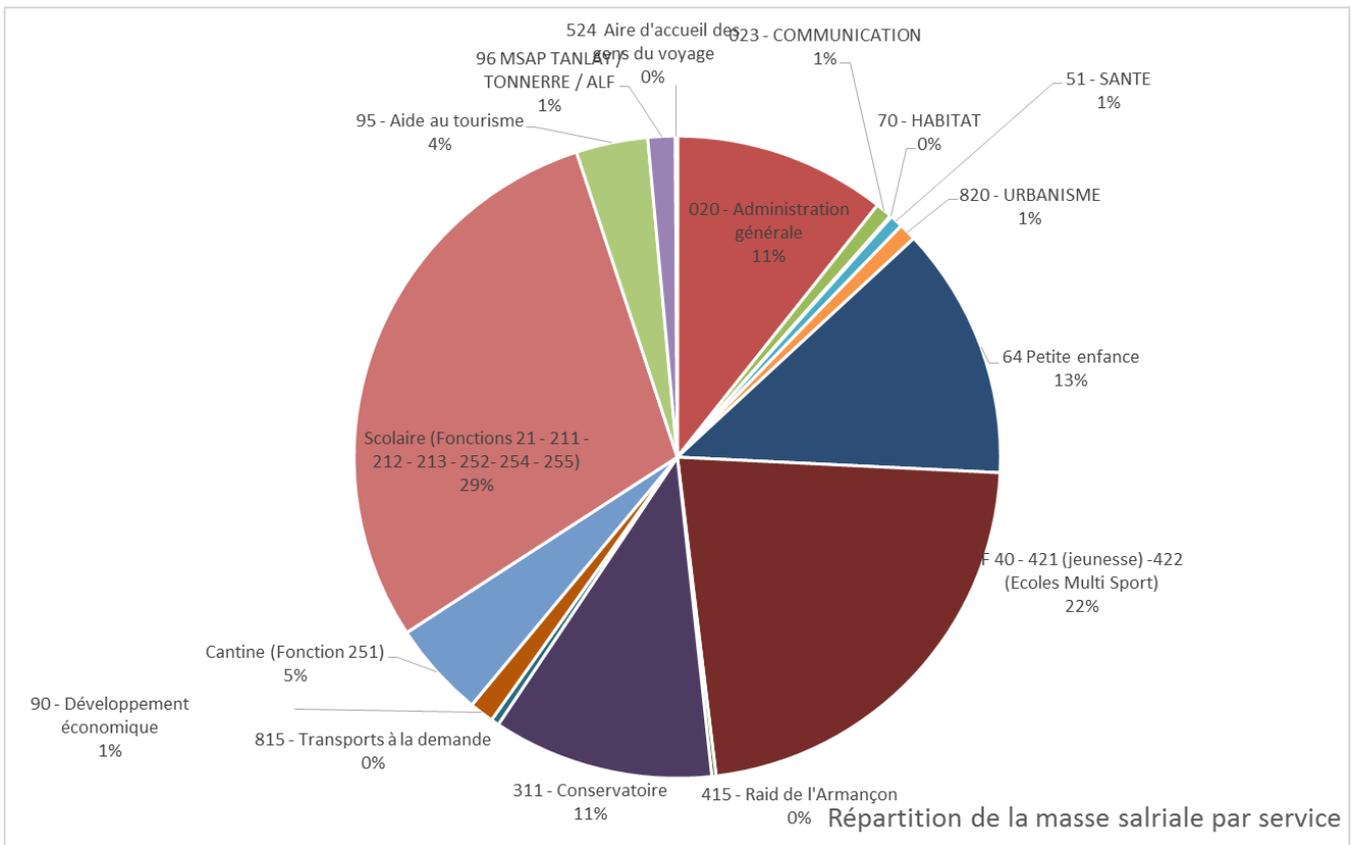
Plusieurs dispositifs s'imposent à la CCLTB dont le Parcours Professionnel Carrière Rémunération, le Glissement Vieillesse et Technicité (GVT) issu du déroulement des carrières qui entraînent une augmentation de la masse salariale.

Par ailleurs, la mise en place progressive du RIFSEEP a également un impact. Certains agents ne bénéficiaient jusqu'alors d'aucun régime indemnitaire.

Les charges de personnel se situent légèrement au-dessus de la moyenne de la strate.

	2014	2015	2016	BP 2017	CA 2017	BP 2018
012 - Charges de personnel	1 549 227,78	1 511 726,68	2 478 906,17	3 919 946,00	3 745 095,60	3 864 439,00

L'évolution de la masse salariale suit les transferts de compétences. La compétence scolaire représente notamment une grande part de la masse salariale.



Le ratio masse salariale/fonctionnement courant est proche de 0,60, ce qui est relativement élevé.

	2014	2015	2016	2017	2018
Ratio masse salariale/fonctionnement courant	0,38	0,59	0,45	0,60	0,58

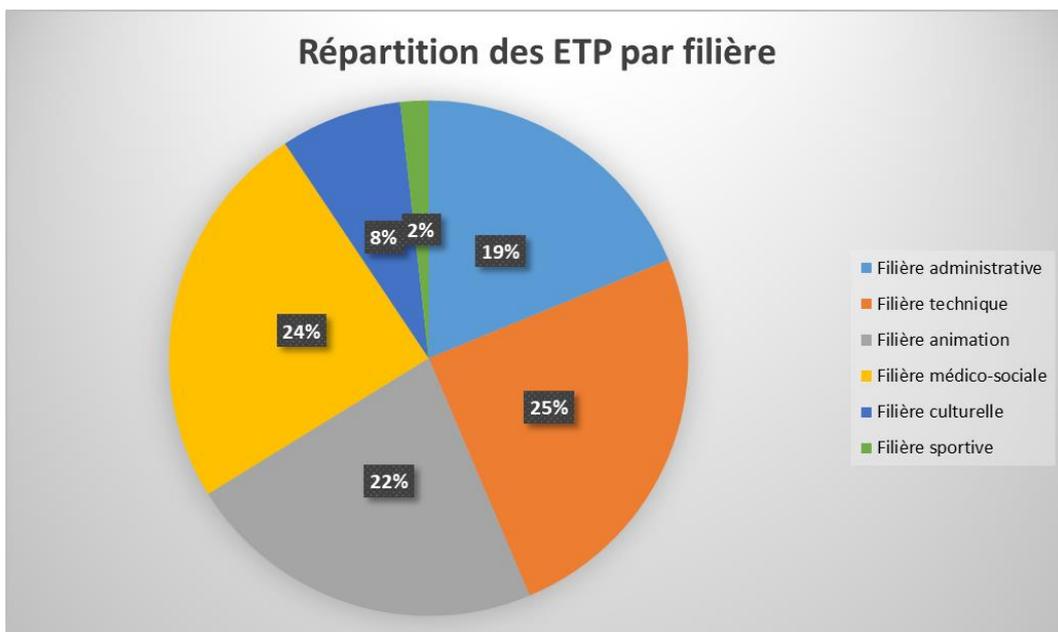
Pour information, le ratio de rigidité de la collectivité est de 0,51 en 2017. Ce ratio permet de mesurer le poids dans la section de fonctionnement des charges incompressibles (charges de personnel, contributions obligatoires, charges de personnel) comparé aux produits de fonctionnement réels.

Répartition des effectifs par grade (au 1^{er} janvier 2018) :

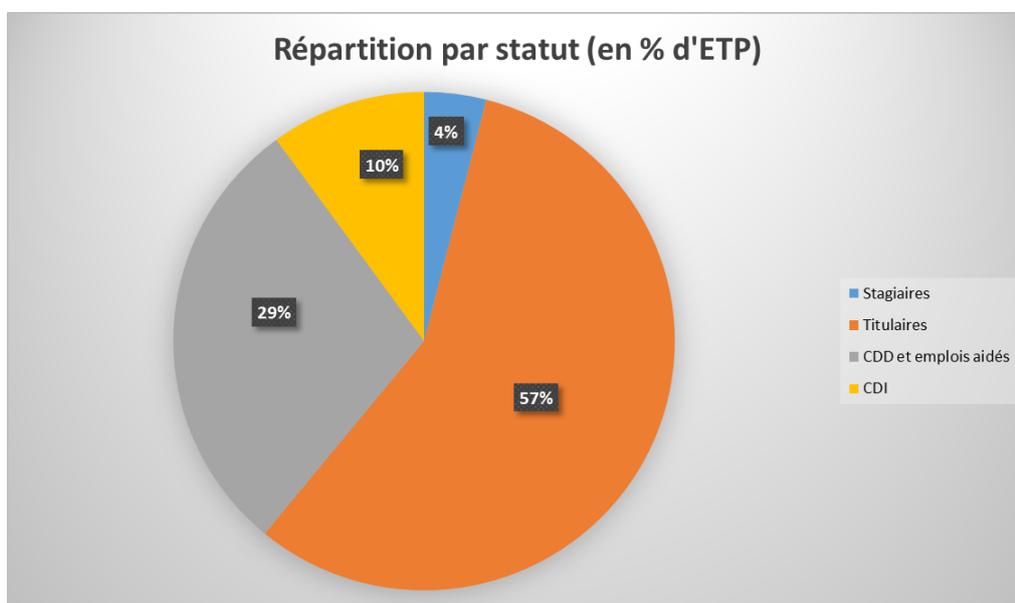
Filière	Grade	Nombre d'équivalents temps plein
Filière administrative	Attaché	3,00
Filière administrative	Rédacteur Principal de 1ère Classe	1,00
Filière administrative	Adjoint administratif	11,09
Filière administrative	Adjoint administratif principal de 1ère classe	1,00
Filière administrative	Adjoint administratif principal de 2ème classe	5,34
Filière technique	Adjoint technique	23,52
Filière technique	Adjoint technique principal de 2ème classe	1,86
Filière technique	Ingénieur Principal	1,00
Filière technique	Technicien	1,00
Filière technique	Technicien Principal de 1ère Classe	1,00
Filière animation	Adjoint d'animation	21,15
Filière animation	Adjoint d'animation principal de 2ème classe	3,57
Filière animation	Animateur Principal de 2ème Classe	1,00
Filière médico-sociale	Agent social	10,21
Filière médico-sociale	Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 1ère classe	1,77
Filière médico-sociale	Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 2ème classe	10,74
Filière médico-sociale	Auxiliaire de puériculture principal de 1re classe	1,00
Filière médico-sociale	Auxiliaire de puériculture principal de 2e classe	2,00
Filière médico-sociale	Conseiller Socio-Educatif	1,00
Filière médico-sociale	Educateur de Jeunes Enfants	0,66
Filière médico-sociale	Infirmière de Classe Normale	0,57
Filière culturelle	Assistant d'Enseignement Artistique	4,25
Filière culturelle	Assistant Enseignement Artistique Principal 1ère Classe	3,74
Filière culturelle	Professeur d'enseignement artistique	0,68
Filière sportive	Educateur territorial A.P.S. Principal 1ère Classe	2,00
TOTAL		114,15

Pour information, il y avait 107,29 ETP au 31/12/2016, soit une augmentation de 7 ETP. Toutefois, il faut noter l'intégration de 4,71 ETP de Yonne Art Vivant, un ETP en plus pour la communication, un ETP en plus sur la filière administrative du fait de la mise à disposition d'un agent à temps complet au SIT, la création d'un poste pour les gens du voyage et le pôle technique.

Pourcentage d'ETP par filière (au 1^{er} janvier 2018) :



Répartition des effectifs par statut (au 1^{er} janvier 2018) :



Impact de la suppression des contrats aidés :

Le budget de la collectivité est nettement impacté par la suppression des participations de l'Etat au titre des emplois aidés (les agents concernés sont essentiellement sur les services du scolaire et de la jeunesse) :

	2017	2018
Aides de l'Etat au titre des contrats aidés	173 516,00 €	64 765,00 €

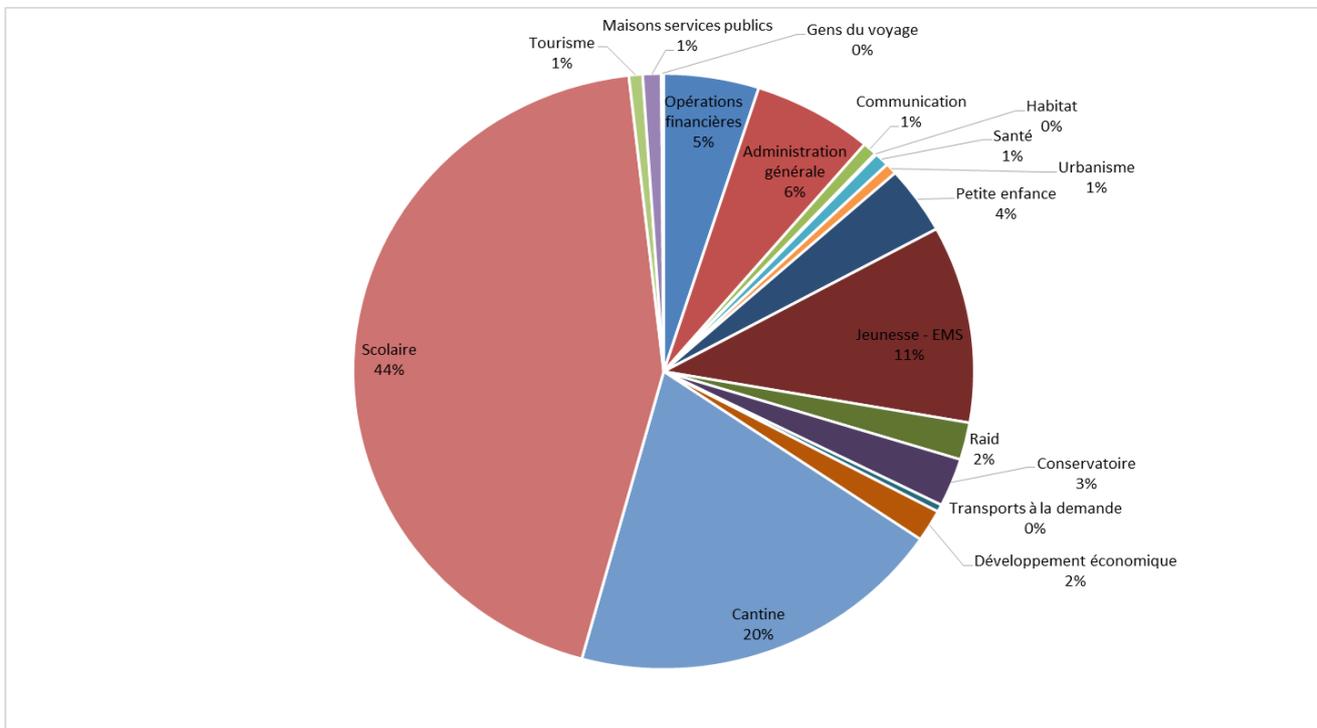
* Charges à caractère général (011)

Les charges à caractère général constituent le second poste de dépenses du budget de fonctionnement. En 2017, elles se sont élevées à 1 148 708,21 €, soit 18,33 % des dépenses de fonctionnement. Elles suivent nettement les transferts de compétences.

	2014	2015	2016	BP 2017	CA 2017	BP 2018
011 - Charges à caractère général	1 976 111,51	395 654,73	642 178,74	1 706 715,00	1 148 708,21	1 348 263,00

Les principales dépenses en augmentation sont : les prestations de services pour la jeunesse et le scolaire, énergie (gens du voyage), transports collectifs (déplacements des maternelles notamment).

On voit nettement l'impact de la compétence scolaire sur la répartition ci-après (données financières 2017)



* Autres charges de gestion courante (65)

Ce chapitre intègre les indemnités des élus, les subventions aux associations et aux organismes, les admissions en non-valeur, les frais de fonctionnement des écoles.

Ce poste sera en augmentation en 2018 du fait d'une mauvaise imputation des frais de fonctionnement des écoles en 2017, de versement d'aides aux entreprises et de l'augmentation de la subvention à l'association en charge du tourisme.

	2014	2015	2016	BP 2017	CA 2017	BP 2018
65 - Autres charges de gestion courante	404 081,90	539 818,28	463 513,47	360 996,00	306 094,58	407 125,00

* Atténuation de produits (014)

Ce chapitre est constitué des attributions de compensations reversées aux communes et du FNGIR.

64 % des attributions de compensation sont reversées à la ville de Tonnerre, ville centre dont le transfert de charges a été le plus important et dont la fiscalité professionnelle était la plus importante.

	2014	2015	2016	BP 2017	CA 2017	BP 2018
014 - Atténuations de produits	74 860,00	74 415,00	1 845 645,70	947 403,17	947 403,17	967 515,00

* Charge financière (66)

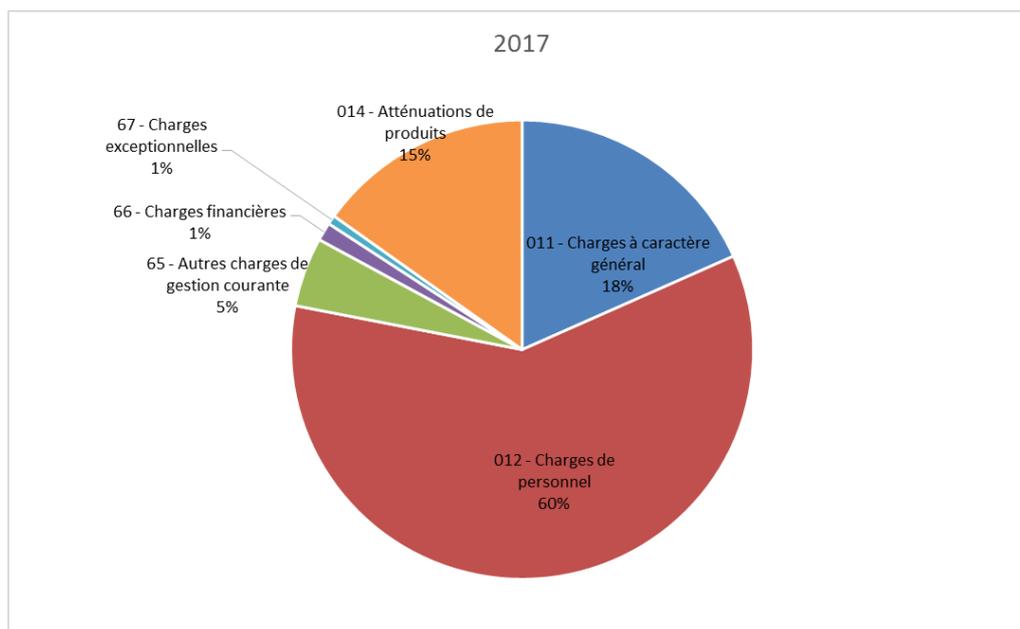
La charge financière diminue nettement en 2018 pour plusieurs raisons :

- principe même de la vie des emprunts
- baisse des taux d'intérêts
- renégociations.

	2014	2015	2016	BP 2017	CA 2017	BP 2018
66 - Charges financières	39 984,24	32 494,99	65 931,59	109 069,29	80 791,83	42 724,16

➤ Synthèse des dépenses de fonctionnement 2017

Conformément à ce qui vient d'être présenté, les deux principaux postes de dépenses sont les charges à caractère général et la masse salariale. C'est à ce niveau que doivent se jouer les marges de manœuvre.

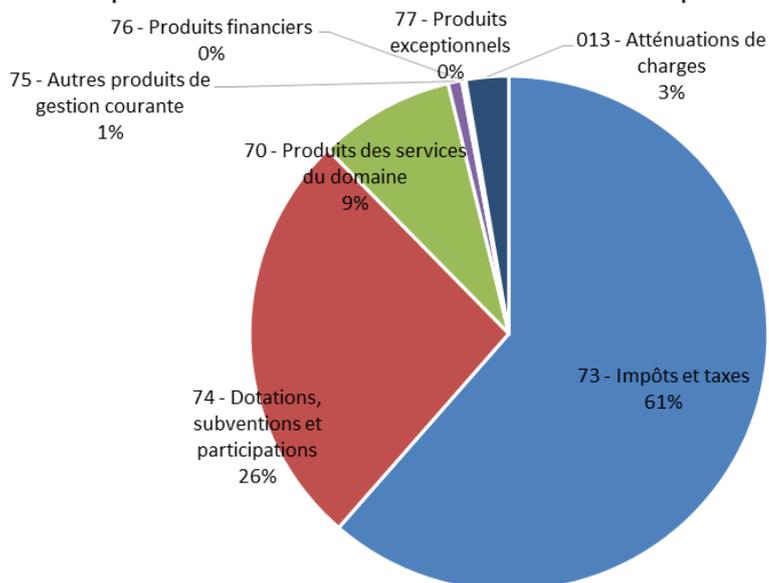


5.2.2 Principales recettes de fonctionnement

Etat récapitulatif des recettes de fonctionnement et prévisions 2018 :

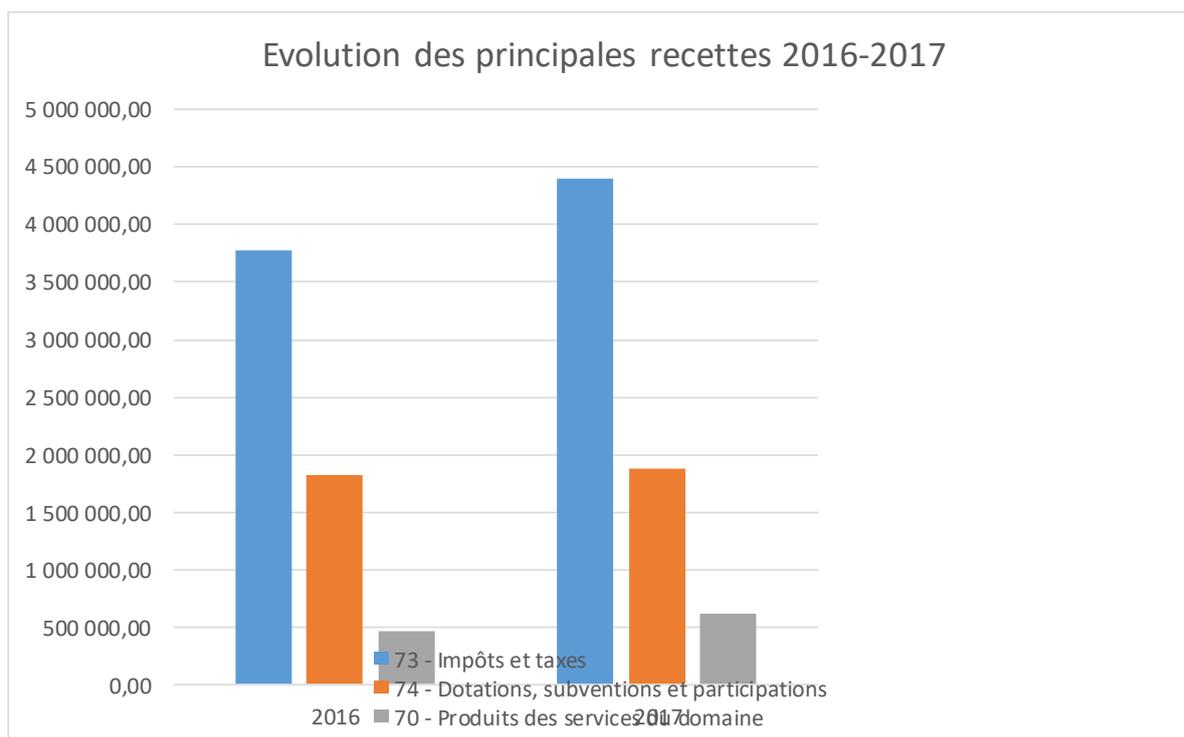
	2014	2015	2016	2017	2018
73 - Impôts et taxes	2 827 787,00	1 101 810,00	3 780 135,62	4 396 666,71	4 490 939,00
74 - Dotations, subventions et participations	1 014 578,30	848 479,60	1 823 994,18	1 881 740,01	1 907 834,00
70 - Produits des services du domaine	446 829,62	284 684,58	458 322,34	611 637,63	590 380,00
71 - Produits stockés					
75 - Autres produits de gestion courante	16 919,84	17 711,98	35 042,95	60 954,92	84 800,00
76 - Produits financiers	10 712,48	10 165,98	10 312,48	9 023,96	9 025,00
77 - Produits exceptionnels	43 582,65	2 650,05	11 371,85	8 515,19	5 000,00
013 - Atténuations de charges	102 977,68	63 953,48	116 168,35	191 506,64	53 700,00
042 - Op. d'ordre de transfert entre sections	123 036,97	44 731,54	63 827,84	118 069,55	100 779,00
sauf					
775 - Produits des cessions d'immobilisations					
776 - Différences sur réalisations	5 818,79				
777 - Subventions d'investissement transférées	117 218,18	44 731,54	63 827,84	84 673,31	100 779,00
796 - Transfert de charges financières					
Op° constitutives de la CAF	4 463 387,57	2 329 455,67	6 235 347,77	7 193 441,30	7 141 678,00
S/T fonctionnement courant	4 463 387,57	2 329 455,67	6 235 347,77	7 160 045,06	7 141 678,00

Répartition des recettes de fonctionnement par chapitre - 2017



L'évolution du chapitre 73 est lié au reversement par les communes des attributions de compensations.

Etat récapitulatif des recettes de fonctionnement par grande masse :



Enfin, il faut noter que le coefficient de revalorisation des bases de la fiscalité est calculé à 1,021 pour 2018.

Aussi, l'évolution des recettes réelles de fonctionnement est très faible entre 2017 et 2018, pour plusieurs raisons :

- les recettes fiscales sont peu dynamiques : fiscalité économique trop faible, baisse de population. Les gains en termes de fiscalité sur les IFR sont contrecarrés par une baisse de la CVAE (baisse de 45 376 €, CVAE 2017 = 555 157 € // CVAE 2018 = 509 781 €)
- le FPIC, comptabilisé en recette de fiscalité, ne devrait pas augmenter du fait de la stabilisation de l'enveloppe nationale
- une bonification de la DGF mais une dotation d'intercommunalité globale impactée par la baisse de population
- des recettes de services et du domaine (loyers, droits d'entrées,...) globalement stables voire en baisse (suppression du transport à la demande).

5.2.3 Niveau d'épargne de la collectivité

L'épargne brute se définit par la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement courant. On réintègre les intérêts d'emprunt pour obtenir l'épargne de gestion. L'épargne nette est obtenue en déduisant le remboursement de capital de l'épargne brute (cette dernière doit permettre de couvrir le remboursement de capital).

	2014	2015	2016	CA 2017	BP 2018
Indicateurs de gestion					
Epargne Brute	414 308,61	-228 270,34	708 339,68	925 043,95	462 457,59
Epargne de gestion	454 292,85	-195 775,35	774 271,27	1 005 835,78	505 181,75
Annuité des emprunts (en capital)*			108 935 €	171 607 €	235 292 €
CAF Nette	414 308,61	-228 270,34	599 404,26	753 436,59	227 166,09
Taux d'épargne nette	9,28%	-9,80%	9,61%	10,47%	3,18%
Taux d'épargne brute	9,28%	-9,80%	11,36%	12,86%	6,48%

(*hors nouvel emprunt) – ces indicateurs concernent le budget général. *Pour rappel, BP 2017 budget général : Epargne Brute = -272 380.65 €*

L'augmentation des dépenses de fonctionnement conjugué au manque de dynamisme des recettes de fonctionnement entraîne une baisse du niveau d'épargne en 2018 malgré un résultat satisfaisant en 2017.

Cela peut être illustré par le taux d'épargne brute.

Le taux d'épargne brute (épargne brute / recettes réelles de fonctionnement) est le rapport entre l'épargne brute et les recettes réelles de fonctionnement. Il permet de déterminer la part des recettes réelles de fonctionnement non consommées par les dépenses réelles de fonctionnement. Cela permet d'appréhender la capacité de la section de fonctionnement à générer de l'épargne. Il est intéressant de comparer les taux d'épargne brute sur plusieurs années. Une stabilité du taux d'épargne témoigne en général d'une section de fonctionnement maîtrisée.

Il faut souligner que la suppression des aides de l'Etat au titre des emplois aidés impacte à hauteur de 108 750 € l'épargne brute de la collectivité.

Les orientations budgétaires 2018 traduisent la volonté de la CCLTB :

- De ne pas alourdir la fiscalité (hors effet de lissage)
- De poursuivre les investissements liés aux compétences exercées

VI – Budgets annexes

6-1 – Budget SPED

Dépenses de fonctionnement :

	CA 2016	BP 2017	CA 2017	BP 2018
BUDGET SPED				
011 - Charges à caractère général	1 889 082,34 €	1 929 050,21 €	1 704 130,79 €	1 595 920,00 €
012 - Charges de personnel	312 547,13 €	350 500,00 €	327 671,33 €	359 550,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	9 880,51 €	9 900,00 €	9 483,59 €	25 000,00 €
66 - Charges financières	19 669,38 €	3 883,00 €	1 916,93 €	1 709,00 €
67 - Charges exceptionnelles	25 355,72 €	30 000,00 €	22 175,90 €	25 000,00 €
014 - Atténuations de produits	- €	- €	- €	- €
022 - Dépenses imprévues	- €	63 644,22 €	- €	23 925,33 €
TOTAL	2 256 535,08 €	2 386 977,43 €	2 065 378,54 €	2 031 104,33 €

Les dépenses de fonctionnement du budget SPED sont globalement maîtrisées

Recettes de fonctionnement :

	CA 2016	BP 2017	CA 2017	BP 2018
73 - Impôts et taxes	- €	- €	- €	- €
74 - Dotations, subventions et participations	384 676,70 €	380 000,00 €	322 282,22 €	311 800,00 €
70 - Produits des services du domaine	2 219 838,65 €	2 000 000,00 €	1 993 634,33 €	1 696 800,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	2 340,00 €	2 400,00 €	3 240,00 €	5 000,00 €
76 - Produits financiers	- €	- €	- €	- €
77 - Produits exceptionnels	3 102,30 €	- €	3 523,36 €	1 500,00 €
013 - Atténuations de charges	63 070,79 €	44 100,00 €	53 263,74 €	10 000,00 €
TOTAL	2 673 028,44 €	2 426 500,00 €	2 375 943,65 €	2 025 100,00 €

Du fait de l'évolution du service et de la redevance incitative, les recettes attendues en 2018 sont inférieures à celles de 2017.

Concernant les projets d'investissement, il est prévu l'aménagement du plateau technique/administratif (bâtiment B9).

6-2 – Budget SPANC

Dépenses de fonctionnement :

	CA 2016	BP 2017	CA 2017	BP 2018
BUDGET SPANC				
011 - Charges à caractère général	42 845,93 €	71 930,00 €	48 805,50 €	47 938,00 €
012 - Charges de personnel	13 025,32 €	28 320,00 €	18 600,71 €	26 400,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	1,34 €	3,98 €	0,14 €	- €
66 - Charges financières	- €	- €	- €	- €
67 - Charges exceptionnelles	- €	1 000,00 €	113,64 €	120,00 €
014 - Atténuations de produits	- €	- €	- €	- €
022 - Dépenses imprévues	- €	1 954,00 €	- €	- €
TOTAL	55 872,59 €	103 207,98 €	67 519,99 €	74 458,00 €

Recettes de fonctionnement :

	CA 2016	BP 2017	CA 2017	BP 2018
73 - Impôts et taxes	- €	- €	- €	- €
74 - Dotations, subventions et participations	5 902,65 €	- €	- €	1 100,00 €
70 - Produits des services du domaine	47 879,89 €	105 700,00 €	69 091,29 €	73 420,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	0,68 €	- €	1,06 €	13,66 €
76 - Produits financiers	- €	- €	- €	- €
77 - Produits exceptionnels	- €	- €	- €	- €
013 - Atténuations de charges	- €	5 500,00 €	6 344,00 €	- €
TOTAL	53 783,22 €	111 200,00 €	75 436,35 €	74 533,66 €

Le service du SPANC ne verra pas d'évolution majeure en 2018 impactant le budget.

6-3 – Budget Pépinière

Dépenses de fonctionnement :

	CA 2016	BP 2017	CA 2017	BP 2018
BUDGET PEPINIERE				
011 - Charges à caractère général	6 335,71 €	17 491,00 €	13 100,60 €	13 400,00 €
012 - Charges de personnel	3 288,73 €	10 078,00 €	10 074,21 €	11 000,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	- €	10,00 €	0,41 €	- €
66 - Charges financières	1 291,51 €	2 490,00 €	1 694,74 €	4 211,00 €
67 - Charges exceptionnelles	- €	- €	- €	- €
014 - Atténuations de produits	- €	- €	- €	- €
022 - Dépenses imprévues	- €	- €	- €	- €
TOTAL	10 915,95 €	30 069,00 €	24 869,96 €	28 611,00 €

Recettes de fonctionnement :

	CA 2016	BP 2017	CA 2017	BP 2018
73 - Impôts et taxes	- €	- €	- €	- €
74 - Dotations, subventions et participations	13 753,23 €	12 077,00 €	3 404,98 €	7 724,25 €
70 - Produits des services du domaine	4 786,73 €	9 700,00 €	10 294,60 €	10 400,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	10 656,73 €	20 820,74 €	23 420,78 €	23 500,00 €
76 - Produits financiers	- €	- €	- €	- €
77 - Produits exceptionnels	110,72 €	- €	375,00 €	- €
013 - Atténuations de charges	- €	- €	- €	- €
TOTAL	29 307,41 €	42 597,74 €	37 495,36 €	41 624,25 €

La demande de locaux étant constante, il est prévu l'aménagement du rez-de-chaussée de la pépinière d'entreprises. Cet investissement nécessite un emprunt afin d'équilibrer l'opération. L'augmentation des loyers les années suivantes devrait permettre une indépendance de ce budget vis-à-vis du budget général afin de supprimer la subvention d'équilibre.

6-4 – Budget ZAC

Dépenses de fonctionnement :

	CA 2016	BP 2017	CA 2017	BP 2018
BUDGET ZAC				
011 - Charges à caractère général	6 522,66 €	1 000,00 €	471,00 €	1 000,00 €
012 - Charges de personnel	- €	- €	- €	- €
65 - Autres charges de gestion courante	0,13 €	10,00 €	- €	- €
66 - Charges financières	10 062,16 €	8 227,19 €	7 294,14 €	4 587,68 €
67 - Charges exceptionnelles	- €	- €	- €	- €
014 - Atténuations de produits	- €	- €	- €	- €
022 - Dépenses imprévues	- €	- €	- €	- €
TOTAL	16 584,95 €	9 237,19 €	7 765,14 €	5 587,68 €

Recettes de fonctionnement :

	CA 2016	BP 2017	CA 2017	BP 2018
73 - Impôts et taxes	- €	- €	- €	- €
74 - Dotations, subventions et participations	- €	- €	- €	- €
70 - Produits des services du domaine	- €	645 000,00 €	- €	645 000,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	- €	- €	- €	- €
76 - Produits financiers	- €	- €	- €	- €
77 - Produits exceptionnels	- €	- €	- €	- €
013 - Atténuations de charges	- €	- €	- €	- €
TOTAL	- €	645 000,00 €	- €	645 000,00 €

Le budget de fonctionnement de la ZAC ne voit pas d'évolution majeure, si ce n'est que la charge financière est en diminution du fait du remboursement de certains emprunts et de la baisse des taux.

Il faut souligner que la section d'investissement est en net déficit (cf résultats page 13) du fait que les terrains ne sont toujours pas vendus.

VII - Mutualisation

↳ La mutualisation se poursuit avec le Syndicat Intercommunal du Tonnerrois (21 communes adhérentes dont 18 communes de la CCLTB). Elle est prévue jusqu'au 31/12/2019, sous réserve des évolutions de la carte territoriale et de la position des exécutifs respectifs.

Montant annuel de la contribution du SIT à la CCLTB est de 22 500€ en 2017, et 60 000 € en 2018 (mise à disposition d'un ETP, pris en charge à 100% par le syndicat).

↳ Par ailleurs, une convention de prestation de services est passée avec la Ville de Tonnerre pour la mise à disposition de ses services techniques, notamment pour l'entretien des écoles et du conservatoire (en 2017, 175h ont été réalisées au titre de cette convention pour un coût total de 4176,60€).

↳ Application du Droit des Sols, un apport nécessaire pour les communes adhérentes à un coût maîtrisé :

1 agent catégorie B est mis à disposition par voie de convention auprès des communes d'Aisy-sur-Armançon, Epineuil, Flogny la Chapelle, Ravières, Tanlay, Perrigny-sur-Armançon, Villon et quelques communes de la CC Chablis Villages et Terroirs (Beines, Fontenay-près-Chablis, Ligny-le-Châtel, Maligny, Pontigny, Saint-Cyr-les-Colons, Varennes). Cette mutualisation est estimée à 32 600 €.

La CCLTB refacture aux communes utilisatrices environ 80% des frais de personnel dédiés à l'instruction, pour 338 actes instruits.

↳ D'autres pistes de mutualisations possibles : il pourra être envisagé d'autres pistes de mutualisations suivant la volonté des élus, notamment pour les fonctions « supports » des collectivités : finances, marchés publics, ressources humaines, groupements de commandes, formations.

L'objectif de la Communauté de communes était de mutualiser avec la ville de Tonnerre l'ensemble du service comptable, soit un service commun composé de 7 agents, pour 6,28 ETP. Cette mutualisation n'a actuellement pas abouti.